Le Syndicat National des Kinésiologues tiendra son assemblée générale, à Paris, le vendredi 30 mars 2018. A cette occasion, il a mené une enquête de place auprès de ses adhérents afin de connaître leur manière d'exercer. Présentation.

Créé en 2006, le Syndicat National des Kinésiologues (SNK) est actuellement présidé par Sarah ALIMONDO. Il rassemble des professionnels libéraux, c'est-à-dire des kinésiologues formés, certifiés, exerçant selon un Code de déontologie, dans le respect des personnes qui consultent. En perspective de son assemblée général qui se tiendra à Paris le 28 mars prochain, le Syndicat a mené une enquête auprès de ses membres afin de connaître leur exercice quotidien mais aussi la population qui consulte.

Profession féminisée Les membres sont majoritairement féminins (82%), d'âge expérimenté puisque 42% d'entre eux, ont entre 45 et 55 ans, voire plus. Formés majoritairement auprès d'écoles en kinésiologie, beaucoup poursuivent ensuite leur cursus en optant pour des modules complémentaires liés à la psychologie (24%) ou au corps humain (22%). Au total, 61 % d'entre eux, ont suivi plus de 2 ans de formation.

Exercice à temps partiel 23 % exercent à temps plein. 76% optant pour le temps partiel, complété, par une autre activité professionnelle. Sociologiquement, ces professionnels exerçaient auparavant d'autres fonctions : cadres (29%), employés (41%), professions libérales (11%), dirigeant d'entreprise (7%). Pourquoi sont-ils devenus kinésiologues ? ¾ des sondés attestent avoir voulu donner un sens à leur vie. 42% à la suite d'une reconversion professionnelle. Enfin, parce qu'il s'agissait pour eux, d'une véritable vocation (29%). Lorsqu'ils s'installent, 75,9% d'entre eux, adoptent pour le régime de l'auto-entreprise.

A domicile ou en cabinet La moitié des sondés exerce majoritairement, depuis moins de 5 ans. Et dans une proportion quasi similaire, depuis 6 à 15 ans. 46% d'entre eux reçoivent leur client à domicile. 43% ont un cabinet. Enfin, ils sont 5% à se déplacer au domicile du consulté. 81% sont situés en province, dans des villes de taille moyenne ou de grandes agglomérations, contre 18% en Île de France. En règle générale, la profession reste urbaine.

Séances : prix, durée, revenus Les kinésiologues réalisent en moyenne 26 séances par mois, d'environ 1h20. Paris/province confondus, le prix moyen d'une séance est de 55 € de minimum une heure. Leur rémunération annuelle varie : 65% des interrogés déclarent gagner moins de 10.000 euros. 23,5 % perçoivent 11.000 à 25.000 euros par an.

Clients adultes et enfants Leur clientèle se compose à 94% de femmes, 42% d'enfants et 25 % d'adolescents. Les principaux motifs de consultations sont le stress (70%), des problèmes relationnels (64%), des douleurs (58%), des angoisses (75%) ou encore des problèmes de sommeil (58%).

Inter professionnalité Le lien avec les autres professions médicales existe, puisque 3/4 des sondés déclare avoir des échanges réguliers avec elles, à savoir : les kinésithérapeutes (51%), les psychologues ou psychothérapeutes (52%) ou encore les orthophonistes (29%).

Epanouissement Près d'un kinésiologue sur deux estime que la profession est suffisamment rémunératrice et leur apporte un enrichissement sur le plan des relations humaines (78%). Ils sont satisfaits de leur épanouissement en l'exerçant (81%). Responsables, ils ont tous souscrit à une assurance professionnelle.

Retrouvez le sondage complet et plus d'infos sur www.snkinesio.fr